



Ensemble contre toutes les discriminations

semaine de l'égalité des chances

En partenariat avec l'ANPE,
la Mission Locale et le réseau
Insertion et Entreprises
de l'Agglomération d'Elbeuf.

Concours

Théâtre

Conférences

CONCOURS D'AFFICHES
sur le thème

**« Tous différents...
Tous égaux ! »**

Pour les jeunes de 11 ans à 25 ans

- Inscriptions jusqu'au samedi 20 septembre 2008
- Productions à remettre avant le vendredi 3 octobre

La participation peut être individuelle ou collective.

Informations : 02 90 87 00 43

Techniques d'expression graphique libre :
dessin, peinture, photographie,
composition, collage, graffiti....

Agglomération
d'Elbeuf
du 6 au 14 octobre 2008



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à l'ensemble des jeunes de l'agglomération d'Elbeuf âgés de 11 à 25 ans.

- catégorie 1 : de 11 à 15 ans
- catégorie 2 : de 16 à 25 ans

La participation au concours peut être individuelle ou collective.

Pour les productions collectives, l'affectation dans une catégorie sera basée sur la moyenne d'âge des participants.

ARTICLE 2 - CANDIDATURE

Ce concours d'affiches a pour thème : « *Tous différents... Tous égaux !* »

L'inscription au concours se fera au plus tard

le samedi 20 septembre par téléphone au 02.90.87.00.43, par fax au 02.35.03.20.99 ou par courrier en retournant la feuille d'inscription à l'AR-ML 27 rue de Sotteville BP 51053 - 76172 Rouen Cedex 1. Cette feuille est disponible auprès de la Mission Locale et sur le site du projet LUCIDE : www.lucide-contre-toutes-les-discriminations.org/

ARTICLE 3 - REALISATION DES OEUVRES

Toutes les techniques d'expression graphique peuvent être utilisées : pastel ou crayon de couleur, feutres, pinceau, aquarelle, composition, collage, dessin, collage, photographie, pochoirs, graffiti....

Le choix du support et le format sont laissés à l'appréciation des participants.

Un message ou un slogan peut figurer sur la production (maximum 35 mots).

Au dos de chaque oeuvre seront notés:

- Le nom du ou de la participant-e ou le responsable du groupe,
- L'établissement ou la structure, le cas échéant.

ARTICLE 4 - DÉPOT DES OEUVRES

Les œuvres devront parvenir à la Mission Locale au 136 rue Petou à Elbeuf, avant le vendredi 3 octobre 2008.

ARTICLE 5 - SÉLECTION

Le jury sélectionnera les œuvres lauréates sur la base des critères suivants :

- L'adéquation au thème et la force du message.
- La qualité de l'expression, en prenant en compte l'investissement des participants, le nombre de participants dans le cas des productions collectives.

- La démarche de production.
- Le respect du règlement.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les résultats du concours seront communiqués le mardi 14 octobre lors de la cérémonie de clôture de la Semaine.

ARTICLE 6 - PRIX

1^{er} prix : Les productions des lauréats seront utilisées comme support d'une campagne de sensibilisation régionale (support à définir selon l'œuvre : affiche ou badge ou flyer...).

2^{ème} prix : places de cinéma.

ARTICLE 7 - DROIT DES TIERS

Chaque candidat-e atteste être l'auteur-e et seul-e titulaire du droit d'auteur du projet présenté. Les

lauréats cèdent à l'organisateur l'original de leur oeuvre ainsi que, en toute exclusivité, l'ensemble des droits d'exploitation et sans contrepartie financière. Les auteurs des projets sélectionnés autorisent les organisateurs à publier et à exposer leurs oeuvres, en faisant mention de leur nom, sauf avis contraire écrit de leur part lors de la remise des projets.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU PRESENT RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.